

CABINET

ARRETE N°2021-008 /MS/CAB
portant nomination des membres du jury
du concours de l'internat en médecine
dans les Centres Hospitaliers
Universitaires (CHU) du Burkina Faso

Visa cf N° 004-1

LE MINISTRE DE LA SANTE



- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du premier Ministre ;
- Vu le décret n°2021-0002/PRES/ PM du 10 janvier 2021 portant composition du Gouvernement ;
- Vu la loi n°057-2017/AN du 19 décembre 2017, portant statut de la fonction publique Hospitalière ;
- Vu la loi n°010-2013/AN du 30 avril 2013, portant règles de création de catégories d'Etablissements Publics ;
- Vu le Décret n°2014-615/PRES /PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements Publics de Santé (EPS) ;
- /u le Décret n°2018-1158/PRS/PM/MS/MESS/MEF du 19 décembre 2018 portant création d'un internat en chirurgie dentaire des hôpitaux ;
- /u l'arrêté interministériel n°2019-299/MS/MESRSI/MINEFID du 11 juillet 2019 portant composition, attributions et fonctionnement de la commission permanente de l'internat des centres hospitaliers universitaires du Burkina Faso ;
- /u l'arrêté interministériel n°2019-296/MS/MESRSI/MINEFID du 11 juillet 2019 portant organisation du concours de l'internat et conditions de nominations des internes en pharmacie dans les centres hospitaliers universitaires du Burkina Faso.

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont nommés membres du Jury du concours de l'internat en médecine les personnes ci-après désignées :

Titulaires

1. Pr Albert WANDAOGO
2. Pr Flavien KABORE
3. Pr Tarsicius KONSEM
4. Pr Jean-Baptiste ANDONABA
5. Pr Roger SOMBIE
6. Pr Jean KABORE
7. Pr Christophe DA
8. Pr Eléonore KAFANDO
9. Dr Souleymane OUATTARA (MCA)
10. Dr Cyprien ZARE (MCA)
11. Dr Gérard COULIBALY (MCA)
12. Dr Der Adolphe SOME (MCA)

Suppléants

1. Pr Françoise D. MILLOGO/TRAORE
2. Pr Adama TRAORE
3. Pr Nazinigouba OUEDRAOGO
4. Dr Aristide KABORE (MCA)
5. Dr Hervé TIENO (MCA)
6. Dr Serge SAWADOGO (MA)

ARTICLE 2 : Le Professeur Titulaire **Jean KABORE** est nommé Président du Jury de l'internat en médecine.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général du Ministère de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 12 FEV 2021



Professeur Charlemagne Marie Ragnag-Néwendé OUEDRAOGO

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

AMPLIATIONS :

- Présidence du Faso
- PM
- CAB/MS (1)
- SG/MS (1)
- MINEFID (1)
- MESRSI (1)
- MFPAT (1)
- DGESS (1)
- DPRH (1)
- DRH (1)
- DAF (1)
- GGHSP (1)
- DHP (1)
- Universités/ JOSEPH KI-ZERBO, NAZI BONI, USTA, OUAHIGOUYA (4)
- DG/CHU-YO, CHUP-CDG, CHU-SS, CHU-B (4)
- Intéressés (14)
- Archives (1)